



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Quelques mots de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le 11 juin en présentiel dans un lieu qui nous permettait d'apporter toutes les garanties de sécurité sur le plan sanitaire à nos membres.

Vous trouverez une synthèse de ce moment convivial dans ce bulletin.

Actuellement notre association continue à recevoir les consommateurs sur rendez-vous uniquement sous réserve qu'ils disposent d'un pass sanitaire.

Septembre, comme chaque année est synonyme de rentrée et avec elle d'activités extérieures successives.

Le 4 et 5 septembre nous avons participé au Forum des Associations organisé par la municipalité de Beaune et le 12 du même mois au Grand déj qui se déroulait pour la première fois au Parc de la Toison d'Or à Dijon.

Ces deux manifestations vont être suivies du passage « du Van anniversaire » itinérant aux couleurs de l'UFC-Que Choisir, à l'occasion des 70 ans de notre association.

Ce Van fera halte les 16, 17 et 18 octobre à DIJON pour trois jours d'animation destinée à promouvoir une consommation plus juste, sobre et responsable.

Tous les détails vous sont donnés dans la rubrique « infos festives » du bulletin ».

Nous comptons sur votre présence nombreuse pour partager avec nous ces moments festifs et les faire connaître autour de vous.

Autre sujet d'actualité, l'inscription à notre campagne « **Energie moins cher ensemble** ». Dans un contexte où les prix des marchés internationaux du gaz et de l'électricité explosent atteignant des niveaux jamais vus, aucun fournisseur participant (sur la dizaine engagée au départ) n'a remis d'offres répondant aux conditions du Cahier des charges.

Dans ces conditions, la décision a été prise de reporter les enchères le temps que les marchés connaissent une accalmie, au mieux au premier trimestre 2022. Un message va être adressé à l'ensemble des inscrits pour les prévenir.

Les inscriptions vont continuer jusqu'au 31-01-2022 et la plateforme téléphonique restera ouverte jusqu'à cette date.

Continuez à prendre soin de vous et tous ensemble soyons solidaires !

Odette MAIREY

SOMMAIRE

Vie associative P. 2

► Retour sur l'AG du 11 Juin 2021

Santé P. 3

► Opérations chirurgicales déprogrammées...

Echos (de) l'environnement P. 4-5

► L'eau du forage du Pavillon dépasse les bornes...

► Le plan national de prévention des déchets...

► Chartes pesticides...

Infos Festives P. 6-7

► Ensemble fêtons les 70 ans de l'UFC QueChoisir

Remerciements P. 7

Humour P. 7





Synthèse de notre **Assemblée Générale** qui s'est déroulée le **vendredi 11 juin 2021**.

Malgré la situation sanitaire, notre Assemblée Générale de l'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or a pu se réunir en présentiel, avec environ 50 personnes.

Nouveauté en 2021, le changement de lieu à l'Hôtel Mercure - 22, boulevard de la Marne à Dijon - a été particulièrement apprécié par les membres présents et sera certainement renouvelé en 2022.

Les différents rapports (d'activités, financier et d'orientation) ont été présentés et approuvés lors des votes soumis aux membres présents.

Vous pouvez les retrouver sur notre site internet :

<https://cotedor.ufcquechoisir.fr/2021/06/11/annulation-et-report-date-assemblee-generale/> ou venir les consulter au siège.

Election au Conseil d'Administration : pour les six sièges qui étaient à pourvoir (sur 149 bulletins exprimés), ont été élus pour 3 ans les sortants : Alain BAZOT, Joël DECLUY, Marie-Claire FOURNIER et deux nouveaux Michèle GERBEAU et Jean-Claude LOVATO et pour 1 an : Gérard LARCHE.

A la suite de cette AG, un CA a eu lieu le 16 juin 2021, avec les 15 membres du Conseil d'Administration, dont deux nouveaux élus. Cette nouvelle

équipe a composé le **Bureau** suivant :

Présidente : Odette MAIREY

Vice-Président : Joël DECLUY

Trésorière : Isabelle FAIVRE

Trésorier-Adjoint : Régis VERGNES

Secrétaire : Michèle BENOIT-LOPEZ

Secrétaire-Adjoint : Bernard LAFARGE

Les autres Membres constituant le Conseil d'Administration, sont Alain BAZOT, Gérard CLEMENCIN, Marie-Claire FOURNIER, Michèle GERBEAU, Pierre GUILLE, Bernard LAFARGE, Gérard LARCHE, Jean-Claude LOVATO et Michel MOREAU.

Joël DECLUY

UFC-Que Choisir de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 43 84 56

Courriel : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

Facebook : [UFC-Que-Choisir-de-Côte-dOr](https://www.facebook.com/UFC-Que-Choisir-de-Cote-dOr)

Site : <http://cotedor.ufcquechoisir.fr>

Twitter : [@21_ufc](https://twitter.com/21_ufc)

Membres du Bureau :

Présidente : Odette Mairey

Vice-Président : Joël Decluy

Trésorière : Isabelle Faivre

Secrétaire : Michèle Benoit-Lopez

Trésorier Adjoint : Régis Vergnes

Secrétaire Adjoint : Bernard Lafarge

Membres du Conseil d'Administration : Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Gérard Clémencin - Joël Decluy - Isabelle Faivre - Marie-Claire Fournier - Michèle Gerbeau - Pierre Guille - Bernard Lafarge - Gérard Larché - Marcel Louvet - Jean-Claude Lovato - Odette Mairey - Michel Moreau - Régis Vergnes

Service Administratif : Sophie Darmigny

Directeur de publication : Odette Mairey

Imprimeur : ICO - 17-19, rue des Corroyeurs - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 50 92 70

Crédit Photos : J. Mairey - P. Guille



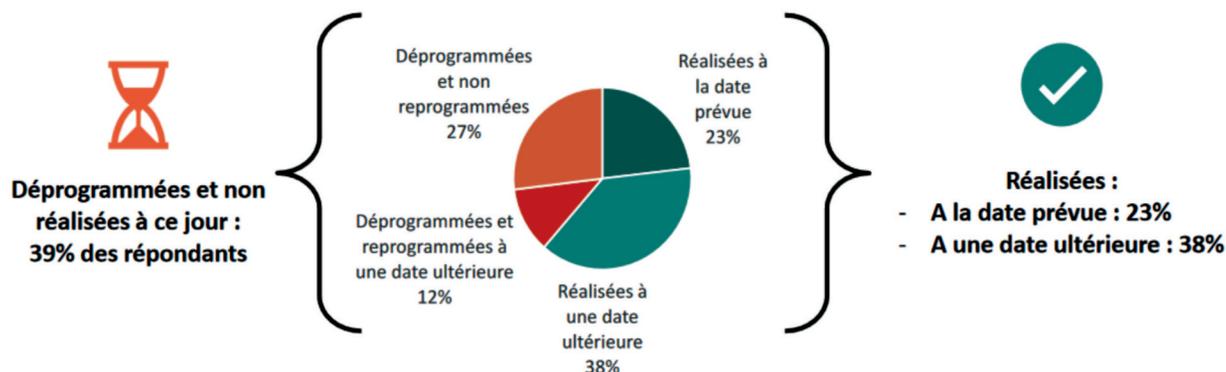
Opérations chirurgicales déprogrammées encore une longue attente...

À partir de mars 2020, la saturation du système hospitalier due à l'épidémie de Covid a eu pour conséquence la déprogrammation de nombreuses interventions chirurgicales.

L'UFC Que Choisir a demandé à ses abonnés de répondre à un nouveau sondage entre le 7 et le 21 avril dernier pour évaluer la situation des personnes confrontées à ce problème. 844 personnes ont répondu à ce sondage national.

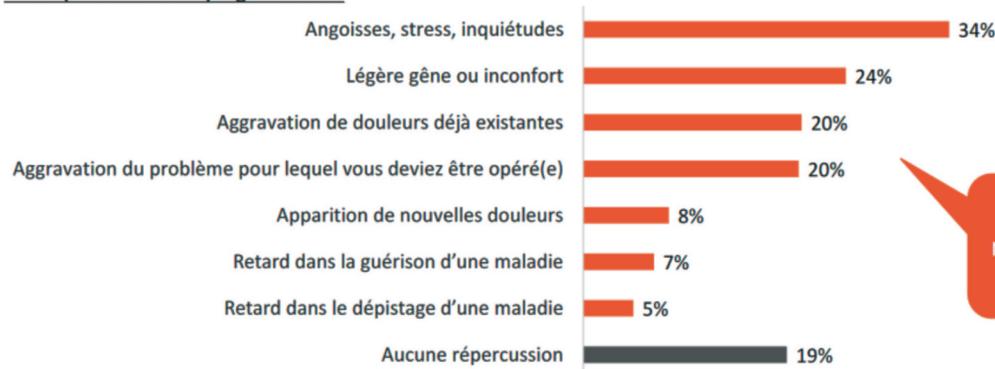
BILAN MARS 2020/MARS 2021

61 % des patients interrogés ont indiqué avoir pu être opérés mais 39 % ne l'étaient toujours pas fin avril.



81% des interviewés ont déclaré avoir ressenti des conséquences négatives du fait du report d'intervention, d'autant plus qu'un quart des patients interrogés a vu son opération reportée deux fois ou plus.

Conséquences de la déprogrammation



Des conséquences négatives pour 81% des interviewés !

Globalement, 90 % des opérations ont été déprogrammées par le chirurgien et 10 % par le patient. Le principal motif invoqué par le corps médical est le respect des consignes gouvernementales (70 %), puis les soins non prioritaires (22 %) et enfin le spécialiste non disponible car mobilisé pour le COVID (8 %).

Fin avril, le délai moyen du report était de 3 mois pour les opérations déprogrammées mais réalisées (délai entre 1 et 11 mois), et 7 mois pour les opérations non effectuées mais reprogrammées (délai entre 1 et 15 mois).

70 % des patients ont dû faire un test PCR avant l'intervention. Plus la date d'opération est récente, plus ce taux est élevé. 3 patients ont indiqué avoir attrapé le Covid-19 durant leur hospitalisation (1 % de l'échantillon). Ils ont tous trois bénéficié d'une prise en charge spécifique.

POINT SUR LES MOIS À VENIR

La 3^{ème} puis la 4^{ème} vague ont évidemment aggravé la situation.

Un peu plus de la moitié (52 %) des opérations de nos répondants avait déjà été déprogrammée.

Les motifs de la déprogrammation ont peu évolué : 91% des opérations reportées par le chirurgien, 9 % du fait du patient. 56 % des patients déprogrammés n'avaient, fin avril, pas de nouvelle date définie. Lorsqu'une nouvelle date a été fixée pour l'opération, le délai moyen constaté est d'un mois et demi.

Michèle BENOIT-LOPEZ



L'eau du forage du Pavillon dépasse les bornes... la coupe est pleine !



Le forage du Pavillon a délivré pendant plus d'un trimestre une eau non-conforme selon les résultats d'analyses compilés à partir du site internet ARS. Exemple relevé à Grancey (commune du forage) le 21 juillet : bentazone 0,41 µg/L, metolachlore 0,11 µg/L, metolachlore ESA 0,77 µg/L, metolachlore NOA 0,11 µg/L, OXA metolachlore 0,18 µg/L, Total des pesticides analysés : 1,426 µg/L.

Ces dépassements de la limite de qualité (> 0,1 µg/L) pour 3 à 4 molécules, ainsi que le total toujours > 0,5 µg/L, ne semblent pas inquiéter les services officiels : « L'eau distribuée est non-conforme, suite à des dépassements de la limite de qualité pour les pesticides « bentazone, metolachlore et metolachlore ESA ». Ces dépassements n'engendrent pas de restriction des usages de l'eau ».

Les consommateurs exigeaient plus d'information de leur part : la réponse ne va pas calmer leur soif de vérité.

Pour l'unité territoriale santé-environnement de l'ARS « l'eau est saine »... même si elle est « ainsi considérée comme réglementairement non conforme », car, selon l'instruction n° DGS/EA4/2020/177 du 18/12/20 qui définit les modalités de gestion à mettre en œuvre, nous sommes dans la situation « NC1 » :

*« NC1 : présence d'au moins un pesticide à une teneur supérieure à la limite de qualité (et/ou présence de plusieurs pesticides dont la somme des concentrations est supérieure à la limite de qualité) sur une période de plus de 30 jours cumulés sur une année, sans jamais dépasser la VMax. **L'eau distribuée est alors non-conforme, mais ne présente pas de risque sanitaire pour la population** ; un programme renforcé de suivi des pesticides dans l'eau doit être mis en place par l'ARS et la distribution de l'eau doit être encadrée par la mise en place d'une dérogation selon une procédure dite « complète » (telle que prévue*

au 2° de l'article R. 1321-32 du CSP) et accompagnée d'une information de la population ».

Ainsi, conformément à cette disposition du code de la santé publique, la distribution se poursuivra dans le cadre d'une dérogation limitée. L'exploitant, la Communauté de communes Tille et Venelle, devra déposer un dossier « **demande de dérogation aux limites de qualité**, portant sur les paramètres chimiques », réaliser une enquête et « prendre des mesures correctives à effet immédiat si elles existent ».

Donc engager une procédure dérogatoire probablement longue... pour prolonger la situation avant des "mesures correctives" qui risquent de renchérir le prix du service de l'eau (souvent un lourd investissement de traitement par filtre à charbon actif).

Une fois de plus ne sera pas privilégié le préventif, par une action plus énergique de limitation des usages de pesticides sur le périmètre de protection rapproché. L'arrêté de DUP aurait pu le protéger contre les risques de pollution chronique.

Avec clairvoyance, l'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or a dénoncé en CoDERST les insuffisantes règles de protection de ce nouveau captage (un programme renforcé de suivi des pesticides), le préfet refusant notre programme renforcé d'évitement des pesticides. L'association les portera devant le tribunal administratif. Elle a aussi adressé cet été une demande au préfet d'abroger son arrêté de DUP, qui vient de faire la preuve de son inefficacité.



La coupe est pleine ! Hélas, les consommateurs du réseau intercommunal continueront sur de longs mois à boire une eau pas aussi bonne qu'espérée.

Le plan national de prévention des déchets : concertation préalable du public jusqu'au 30/10/21

Constituant la 3^{ème} édition, le plan national de prévention des déchets (P.N.P.D.) pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017.

Le P.N.P.D., piloté par le ministère de la transition écologique, vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre.

Il constitue également un outil opérationnel qui permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de prévention. Ses objectifs :

Axe 1 - Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.

Axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation.

Axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation.

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets.

Axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

Cette concertation préalable, ouverte du 30 juillet au 30 octobre, vise à informer le public sur le plan et les enjeux liés à la prévention des déchets et recueillir l'avis des citoyens sur le plan.

Plus d'infos :

<https://www.prevention-dechets.gouv.fr/comprendre/concertation-du-public-plan-prevention-dechets>

Pour consulter le dossier de concertation et contribuer sur la plateforme (rubrique "Participer")

Partie 1 : Les enjeux de la prévention des déchets.

Partie 2 : Le projet de plan national de prévention des déchets (2021-2027).

Partie 3 : Les objectifs et le déroulement de la concertation préalable.

Il est téléchargeable

https://www.prevention-dechets.gouv.fr/file/2270/download?oken=_BNB-19f

A consulter aussi : Des webinaires nationaux sur 3 thèmes.

Comment favoriser l'éco-conception des produits et services ?

Comment réduire les usages des produits à usage unique ?

Quels messages pour sensibiliser les citoyens à la prévention des déchets ?

Le visionnage des webinaires sera disponible sur la plateforme participative. Ils pourront être commentés par les internautes.

Des ateliers participatifs régionaux, organisés à partir de septembre, seront annoncés dans la presse et sur le site internet de l'association.

Chartes pesticides... à mettre en retrait

Jugeant les distances de retrait « totalement inefficaces », une décision d'invalidation des chartes d'engagement départementales a été rendue par le Conseil constitutionnel le 19 mars dernier, ayant donné raison aux organisations qui, comme l'UFC-Que Choisir, exigent l'annulation des dispositions dérogatoires des chartes départementales.

En leur demandant d'appliquer la décision du Conseil constitutionnel, nous continuons à exiger le retrait de tout affichage sur les sites internet de la préfecture et de la chambre départementale d'agriculture de ces documents « hors la loi ». Un rappel sera certainement nécessaire.

Gérard CLEMENCIN





Ensemble fêtons les de L'UFC-QUE CHOISIR

70 ans
Que Choisir
le pouvoir d'agir!



La rentrée de septembre a été marquée par de nouvelles manifestations organisées dans le cadre strict des conditions sanitaires du moment.

- C'est ainsi que nous avons pu participer les 4 et 5 septembre au Forum des Associations organisé par la municipalité de Beaune au Palais des Congrès.



Malgré les contraintes liées au Covid, plus de 2 500 visiteurs sont venus.

Soyons francs, ce sont surtout les associations sportives et de loisirs qui ont profité de cette fréquentation. Mais notre stand, avec entre autres la présentation de l'application « Quel Produit », n'a pas à rougir de sa participation. Beaucoup nous connaissent, et nous espérons avoir convaincu de nouvelles personnes de l'intérêt de l'adhésion sympathisant à 15 euros, deux ont été souscrites sur place, avec pour leitmotiv : plus nous serons nombreux plus nous pourrons faire pression sur les professionnels comme sur le gouvernement. Aussi nous avons distribué et remis à chaque visiteur le flyer sur les 70 ans du Mouvement mettant en avant les combats menés pour faire respecter les droits des consommateurs... Nous avons aussi rappelé l'opération « énergie moins chère ensemble », et parlé de nos actions en matière de développement durable.

Bien sûr en présentant notre rôle de bénévole nous avons souhaité donner à certains l'envie de rejoindre notre équipe... représentée sur place par

plusieurs « bénévoles » qu'il convient de remercier pour leur disponibilité.

En conclusion nous pouvons dire que ce type d'opération de communication pour une meilleure visibilité de notre association est à renouveler...

- Comme chaque année nous avons eu à cœur de participer au Grand Déj, le dimanche 12 septembre, qui s'est déroulé au Parc de la Toison Dor, là encore de le strict respect des consignes données par les organisateurs (pour mémoire c'est la « Ligue de l'enseignement » qui porte la manifestation)...

Comme souhaité la journée s'est déroulée dans la convivialité et pour la majorité à travers des moments festifs et familiaux. A savoir, cette année fête, à la fois les 120 ans de la Loi 1901 instituant la liberté d'association et les 20 ans du Grand Déj.

Nous avons donc rejoint le dimanche matin la tente qui nous a été attribuée et que nous avons partagée avec 3 autres associations (cette année pas de thème commun), pour terminer l'installation notre stand.

Là aussi, nos 70 ans ont été mis en avant mais l'intérêt des visiteurs a été focalisé sur l'application Quel Produit. Les démonstrations qui ont suivi l'information ont permis à chacun d'évaluer directement les différents aspects tant du point de vue « Nutriscore » (valeur nutritionnelle des produits alimentaires) « Quel Cosmétique ? (présence d'allergènes) et produits ménagers (présence de perturbateurs endocriniens).

Là encore, la démonstration de l'utilité de la nouvelle application a été l'occasion de « vendre » l'adhésion sympathisant avec les mêmes arguments qu'à Beaune.

Pour assurer notre présence sur le stand ce sont plusieurs binômes et même à certains moments 4 bénévoles, dont notre présidente, qui entre 8 h et après 18 h ont assuré ces activités...

Pour preuve le témoignage ci-dessous d'une bénévole :

Quel bel après-midi nous avons passé au Grand Déj, à tenir le stand de l'UFC Que choisir de Côte-d'Or. Le temps de septembre était radieux et l'ombre des arbres du parc de la Toison d'or bien appréciée lorsque les conversations avec les personnes tracassées par des problèmes d'eau potable se prolongeaient.

Sous la grande tente au toit pointu nous faisons des envieux chez nos voisins car l'UFC-Que choisir est une association connue et nous avons plus de visiteurs qu'eux. Tous ceux qui s'arrêtaient avaient des questions précises tout heureux d'apprendre qu'il y avait une antenne locale et qu'ils pouvaient prendre rendez-vous aux permanences juridiques.

Certains étaient intrigués par la table de camping couverte d'emballages vides. Est-ce l'inventaire de votre poubelle demandaient certains. Mais non c'est un kit de démonstration de la nouvelle application Quel produit à télécharger gratuitement sur son smartphone pour connaître immédiatement si le produit présenté contient des composants indésirables.

Marguerite

Ce témoignage est édifiant et montre bien le plaisir et la satisfaction d'avoir participé à cette journée. Avis aux amateurs pour les prochaines manifestations !

En effet comme déjà dit, l'anniversaire de nos 70 ans se poursuit jusqu'à la fin de l'année au-delà même du 30 octobre. Notre association sera de nouveau sur le terrain sous une forme un peu particulière au mois d'octobre... Je veux parler de la présence en Côte-d'Or du VAN UFC-Que Choisir « 70 ANS », les 16, 17 et 18 octobre 2021..

Autour de ce camion seront proposées un grand nombre d'activités avec pour thème principal « Consommer responsable ».

Infos festives (suite)



Des informations plus précises vous seront communiquées en temps utile sur notre site tout comme dans la presse et autres médias locaux à la fois sur les lieux de stationnement du Van et les heures de présence...

Je vous laisse imaginer le nombre de bénévoles qui vont tout au long de

ces trois dates se mobiliser pour accueillir, informer et inciter à nous rejoindre en bénéficiant de « l'adhésion sympathisante ». Je vous invite toutes et tous à répondre aux appels lancés pour cette occasion extraordinaire où toutes les bonnes volontés seront bienvenues.

Bien sûr là encore nous comptons sur vous nos adhérents pour inciter vos amis, relations, connaissances à venir participer aux activités proposées.

Pour le Comité d'organisation.

Pierre GUILLE

Remerciements



M^{me} Y. A. à SAINT-APOLLINAIRE

« J'ai été contactée par téléphone par une personne qui s'est présentée comme un organisme d'état, pour la pose d'une pompe à chaleur.

Un technicien du groupe Label Environnement est venu à mon domicile le 28/06/2021 et a jugé l'installation possible ! Il m'a fait signer ce que je croyais être une demande de prime.

Une dizaine de jours après, on m'a annoncé par téléphone, que j'avais droit à une prime de 2 800 €, valable 10 jours et qu'il restait à ma charge 14 100 €. Je n'ai pas donné suite, trouvant que cette somme était trop élevée. C'est alors que j'ai été harcelée par téléphone et menacée de mettre mon dossier au contentieux,

car j'avais signé, à mon insu, un bon de commande.

J'ai alors contacté UFC-Que Choisir de Côte-d'Or pour leur demander conseil. Ils ont examiné avec attention mon dossier : le bon de commande n'était pas conforme. Ils ont envoyé une lettre recommandée au groupe Label Environnement. Quelques jours après, cet organisme m'informait de l'annulation de mon dossier.

Un grand merci à la personne de l'UFC-Que Choisir de Dijon qui m'a aidée à régler cette affaire ».

M^{me} P.C. à DIJON

« Bonsoir, ce mail pour vous signaler que nous avons pris la livraison de notre nouvelle voiture ce soir.

Le nouveau modèle n'a rien à voir avec l'ancien. Je tenais encore à vous remercier car nous ne serions pas arrivés à cet aboutissement sans votre aide et l'association Que Choisir ».

M. P.N. à BELLEVESVRE

« A l'occasion du renouvellement de mon adhésion, je tenais à vous complimenter pour la teneur toujours intéressante de votre revue Voir et Savoir.

Par ailleurs, je souhaite vous faire part de ma grande satisfaction pour l'intervention de votre association dans mon litige avec SFR en ce début d'année et vous demande à nouveau de remercier votre conseillère pour son implication efficace ».

Humour



- Allô le 18?

- Oui?

- Y'a le feu chez moi

- Vous connaissez l'origine du feu?

- Ben c'était à la préhistoire je crois mais on s'en fout là... venez vite!!

L'orthographe du mot août, quelle Merveille ! Des douze mois de l'année, il est le seul à porter un chapeau. Pour nous préserver du soleil,

NOS PERMANENCES au 1^{er} janvier 2021

DIJON - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 Dijon Cedex - Tél. 03 80 43 84 56.

Accueil secrétariat : du lundi au jeudi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.

Le vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30.

Le samedi 10 h - 12 h 30.

Permanences litiges :

Elles sont tenues selon les domaines de 9 h à 12 h du mardi au vendredi matin inclus, le samedi de 10 h à 12 h 30, le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

LUNDI après-midi : Divers sauf domaines spécialisés, accès internet et téléphonie, construction et aménagement immobiliers.

Banques, crédits, placements, énergies

MARDI matin : Internet + divers.

MERCREDI après-midi : Construction et aménagement immobiliers.

JEUDI matin : Logements sociaux.

VENDREDI matin : Divers + internet.

SAMEDI : Divers - Automobiles.

BEAUNE - le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vérotes.

MONTBARD - les 2 premiers mercredis du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

SEMUR-EN-AUXOIS - le 3^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel avenue du mail.

Les dossiers relatifs à des problèmes de Santé ou d'Environnement sont suivis par courrier, courriel et si nécessaire sur rendez-vous.

***Jusqu'à nouvel ordre les consommateurs seront reçus sur rendez-vous.**

N'hésitez pas à nous appeler au 03 80 43 84 56

VOIR & SAVOIR

UFC - QUE CHOISIR de Côte-d'Or
2, rue des Corroyeurs - Boîte N14
21000 DIJON cedex
contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

**Déposé le 30-09-21 à distribuer
avant le 06-10-21**

*Pensez à renouveler votre adhésion
Vérifiez la date limite de validation
sur l'étiquette*

TALANT PDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

BULLETIN D'ADHÉSION

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer - ré-adhérer

- ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 36,00 €
- RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 32,00 €
- COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de 36,00 €
- ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an 4 numéros) 6,00 €
- ADHÉSION (simple sans abonnement) 30,00 €
- RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement) 26,00 €
- En cas de litige frais de participation 9,00 €

Nom Prénom

Profession Tél.

Adresse

E-mail

Pour tout don (hors cotisation), nous vous enverrons un reçu fiscal correspondant au montant de la donation pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.